

COMMUNE : **107 BUSSIERES**
 ARRONDISSEMENT : **70 VESOUL**
 TRESORERIE SPL : **TRES. RIOZ-VORAY SUR L OGNON**



N° 1259 COM (1)

**TAUX
FDL
2020**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	511 586	5,27	>>>	519 600	27 383
Taxe foncière (bâti).....	292 107	8,43	>>>	300 600	25 341
Taxe foncière (non bâti).....	15 384	29,50	>>>	15 000	4 425
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ^{4a}			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}			>>>		
				Total :	29 766

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 ⁶

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶ - Total allocations compensatrices ⁷ - Produit taxe additionnelle FNB ⁷ - Produit des IFER ⁸ - Produit de la CVAE ⁹ - TASCOM ¹⁰ - DCRTP ¹¹ = 27 383 (Produit prévisionnel de TH)

+ Versement GIR ¹⁵ + Prélèvement GIR ¹⁶ = (Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) + Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ¹⁴)

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁵	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹²	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹²	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²	
Taxe foncière.....	8,43	$\frac{29\ 766,00}{29\ 766} = 1,000000$ (6 décimales)	8,43	8,43	300 600	25 341,00	
Taxe foncière (non bâti).....	29,50		29,50	29,50	15 000	4 425,00	
CFE.....	>>>						
						Produit fiscal attendu	29 766,00

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A VESOUL
 le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 JEAN PAUL JOUBERT
 le 09 MARS 2020

Le préfet,
 le

A Bussières
 Le maire,
 E. BRENOT
 le 04.06.2020

MINISTÈRE DE L'ACTION
 ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE DE BUSSIERES
 70190

PLIQUET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX